

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU DOSSIER EN LIGNE

PIECES RELATIVES au déclarant :

- Bulletin n°3 du casier judiciaire de moins de trois mois,
- Copie lisible d'une pièce d'identité et, selon le cas, d'un titre de séjour avec autorisation de travail en cours de validité

PIECES RELATIVES à l'établissement d'enseignement scolaire :

- Copie des statuts de l'association ou société ou institution, porteuse du projet,
- Prévision des modalités de financement de l'établissement,
- Plan détaillé des locaux affectés à l'établissement et de tout terrain destiné à recevoir les élèves, indiquant au moins la dimension de chacune des surfaces et leur destination,
- Soit un justificatif du dépôt de la demande d'autorisation prévue aux articles [L.122-3](#) du code de la construction et de l'habitat (ERP),
- Soit l'autorisation d'ouverture de l'ERP délivrée par le maire (en application de l'article [L.122-5](#) du code de la construction et de l'habitat) en cours de validité.

PIECES FACULTATIVES : à joindre en fin de formulaire (autres pièces justificatives)

- Notice de sécurité
- Notice d'accessibilité
- L'attestation sur l'honneur relative à l'accessibilité des locaux pour les ERP de 5^{ème} catégorie (ce document figure dans la notice d'accessibilité remise aux services de la police du bâtiment de la ville)

PIECES RELATIVES à l'enseignement :

- Le projet pédagogique décrivant le programme des études, les méthodes pédagogiques, les modalités de progression retenues pour l'acquisition de socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les méthodes d'évaluation des connaissances et l'accueil des élèves à besoins particuliers,
- Les effectifs prévus par niveaux de scolarisation (remplir le fichier joint au formulaire de demande),
- Le calendrier de l'année scolaire.

PIECES RELATIVES au directeur :

- Curriculum vitae (comprenant le lieu de résidence et toutes indications sur les professions exercées antérieurement),
- Copie des titres et diplômes
Pour les diplômes étrangers : une traduction officielle du titre ou du diplôme accompagnée d'une attestation de comparabilité pour les diplômes étrangers à demander auprès de France Education International (<https://www.france-education-international.fr>),
- Attestations d'expériences professionnelles
- Extrait du casier judiciaire : bulletin n°3 datant de moins de trois mois,
- Copie lisible d'une pièce d'identité et, selon le cas, une copie lisible d'un titre de séjour avec autorisation de travail en cours de validité.